

# Saviez-vous que ...

• **Saviez-vous que** même s'ils sont rapprochés géographiquement l'un de l'autre, les lacs d'Apic et de Fontaine-Claire ne font pas partie du même bassin versant? En effet, le Lac-d'Apic est un lac de tête qui se jette dans le ruisseau Bras d'Apic, et de là dans le Bras St-Nicolas pour aboutir dans la Rivière-du-Sud laquelle se déverse dans le fleuve St-Laurent à Montmagny. Quant au Lac Fontaine-Claire, un lac de tête lui aussi, il coule vers le bassin hydrographique de la Rivière Saint-Jean en empruntant le Ruisseau Ratsoul, puis la grande Rivière Noire, laquelle rejoint dans le Maine la Rivière Saint-Jean devenant le fleuve Saint-John au Nouveau-Brunswick, fleuve qui se jette dans la baie de Fundy près de la ville de Saint-John.

• **Saviez-vous que** le toponyme « Apic » tire son origine de la « chute d'Apic », aujourd'hui appelée « La chute à Taupin » située dans la municipalité de Saint-Cyrille, qui tombe d'une hauteur d'environ 25 mètres, dans cette section très à pic du Bras d'Apic? Quant au toponyme Fontaine-Claire, il était déjà employé vers 1920 pour désigner ce lac. Ayant peu d'affluents apparents, il semble que le lac soit en grande partie alimenté par des sources d'eau souterraines. Ces fontaines d'eau claire et cristalline expliqueraient la limpidité et la transparence de l'eau et seraient probablement à l'origine de cette appellation « Fontaine Claire ».

• **Saviez-vous que** le long de nos sentiers, du côté Nord-Est, se trouve un « territoire protégé » décrété récemment par le gouvernement québécois? Il s'agit d'un « refuge biologique pour le maintien de forêts mûres et surannées ». Dans ce milieu protégé riche par sa diversité biologique, il ne peut pas y avoir d'exploitation forestière. L'endroit rêvé pour une autre boucle de nos sentiers.

# mère nature

## QUELQUES MOTS DE MÈRE NATURE

Bienvenue, c'est avec grand plaisir que je t'accueille dans mes sentiers. Tu es chez toi chez moi. Mais comme tu n'es pas le premier et le dernier à me visiter, je te demande de respecter ma demeure en adoptant les règles de conduite suivantes :

- Tu portes attention à la signalisation et tu circules dans les sentiers battus.
- Tu n'abîmes pas les arbres et les plantes.
- Tu ne déranges pas et n'embêtes pas les animaux.
- Tu ne chasses pas dans et à proximité des sentiers.
- Tu gardes le contrôle sur ton animal de compagnie.
- Tu fais preuve de civisme et de bienveillance envers les autres randonneurs.
- Tu ne fumes pas et ne fais pas de feux.
- Tu rapportes tes déchets avec toi.

Merci d'adopter ces bonnes habitudes. Ce faisant, tu pourras revenir souvent et longtemps, toi, tes enfants, tes petits-enfants et leurs descendants.

Ici plus qu'ailleurs se fondent le regard et le cœur.

## MERCI DE RESPECTER MON ENVIRONNEMENT ET BONNE RANDONNÉE!

«La terre est ma patrie et l'humanité, ma famille.»  
(Khalil Gibran)

# c'est ici!



[www.facebook.com/saint-marcel](http://www.facebook.com/saint-marcel)



Auberge «L'ancien Presbytère»  
Pour réservation : 418-356-5060

## Saint-Marcel



Pour information ou pour faire une remarques et/ou une suggestion, ou rapporter un bris ou un problème :



Contactez le 418-356-2691  
[www.saintmarcel.qc.ca](http://www.saintmarcel.qc.ca)

# Venez découvrir



Et la piste cyclable,  
flore et faune, lacs et rivières,  
...toutes les beautés du plein-air!

## Saint-Marcel





# Bienvenue dans « Les sentiers pédestres de Saint-Marcel »

Ce nouveau réseau de sentiers pédestres, situé dans le secteur des lacs d'Apic et Fontaine-Claire dans la municipalité de Saint-Marcel-de-L'Islet, comprend deux (2) sentiers totalisant, à quelques mètres près, 5 km. Le premier, « Le sentier des deux Lacs », se marche facilement dans un paysage très varié entre les lacs d'Apic et Fontaine-Claire. Le second, « Le sentier de la croix », une boucle de 1,6 km de niveau intermédiaire, nous amène à un promontoire avec vue imprenable sur le Lac-d'Apic et ses environs.

On peut accéder à ces sentiers soit par le Lac-d'Apic soit par le Lac Fontaine-Claire. Pour ce faire, on quitte l'autoroute 20 à la sortie 400, direction Sud-Est par la route 285 qui nous amène en une quinzaine de minutes aux chemins d'accès respectifs des deux lacs en question. Par le chemin d'accès au Lac-d'Apic, on se rend 6 km plus loin au stationnement de l'extrémité Est du chemin du Lac-d'Apic. Quant à l'accès par le Lac Fontaine-Claire, après un pittoresque détour au panneau d'accueil situé à l'aire de pique-nique municipale, vous accédez au départ du sentier à l'extrémité Nord-Ouest de la route Mercier.

S'aventurer dans ces sentiers, c'est prendre contact avec la magie de la nature, de la forêt et de nos deux lacs... Admirez le paysage surplombant le Lac-d'Apic au belvédère de la Croix... Goûtez la caresse de la brise sur un des gros rochers du « Mont d'Apic »... Écoutez les vaguelettes qui viennent vous chuchoter les secrets de « l'harmonie du soir » au bout du Lac Fontaine-Claire... Reposez-vous à l'ombre d'un géant de la forêt qui vous redit la patience et la force de la vie... Laissez-vous charmer par les notes cristallines de la petite cascade à la sortie de la plaine herbeuse... Croisez la piste de l'orignal et, si vous êtes chanceux, l'orignal lui-même... Donc, des heures de plaisir et d'émerveillement que nous offre ce beau coin de pays. Sachons en profiter tout en respectant la quiétude des lieux et la beauté de la nature.

